



### Communiqué de l'Union départementale CGT après l'entrevue au Conseil général du 18 octobre 2004

A l'issue de la manifestation par l'Union départementale CGT, notre organisation syndicale a été reçue au Conseil général. Le Président Alain RAFFESTAIN a suspendu la séance pour nous recevoir. Des représentants de tous les groupes politiques ont participé à l'entrevue.

La CGT a demandé le vote d'une résolution comprenant les points suivants :

- création d'une commission départementale de contrôle et d'évaluation de l'efficacité des aides publiques composée d'élus locaux, de représentants d'organisation syndicales de salariés, de représentants du patronat et de la direction départementale du travail et de l'emploi.
- Chaque attribution d'aide sera accompagnée de contreparties notamment en terme de créations d'emplois.
- Les entreprises bénéficiaires devront s'engager à respecter la législation sociale, à développer la démocratie sociale et la mise en place des institutions représentatives du personnel.
- Avant toute attribution d'aide, une information préalable sera adressée aux élus du personnel de l'entreprise demandeuse, afin que leur avis soit pris en compte.
- Si les engagements ne sont pas respectés, les aides devront être restituées.

Notre organisation syndicale demande que cette résolution qui concerne tous les employeurs dans cette situation soit explicitement adressée au PDG de l'entreprise JOSKIN car si le Conseil général, constitutif de la République et donc garant des Droits de l'Homme ne s'exprime pas de façon ferme et solennelle, ce sera la porte ouverte à la généralisation des pratiques mafieuses dans les entreprises et le chantage permanent aux délocalisations.

Bien sûr ces conditions n'empêchent pas des examens au cas par cas.

La gauche départementale a annoncé :

- La mise en place d'une commission qui procéderait à l'évaluation de l'efficacité des aides publiques accordées aux entreprises. Cette commission ferait le bilan cas par cas en matière de création d'emplois et prendrait en compte le respect de la législation sociale. Le Président propose d'aboutir d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2005, avec la présentation d'un rapport.
- Le Président s'est également engagé à rappeler au PDG de JOSKIN qu'il doit recevoir prochainement que celui-ci doit respecter la législation sociale française.
- L'ensemble des élus du Conseil général considère cependant que l'assemblée départementale n'est pas habilitée à intervenir pour faire respecter la législation sociale.

Les élus de la droite ont défendu les positions les plus rétrogrades affirmant que les organisations syndicales les acquis étaient responsables des difficultés des entreprises en empêchant celles-ci d'être compétitives. Autrement dit, il faudrait accepter les conditions les plus basses possibles pour être compétitif avec les pays où les lois sociales sont quasiment inexistantes, en d'autres termes, accepter l'esclavage.

La CGT regrette que le principe d'une résolution n'ait pas été retenue et le fait que le Conseil général n'a pas le pouvoir de contraindre les entreprises à respecter le Code du Travail et à développer la démocratie sociale ne le dispense pas de réclamer l'application des lois de la République.

La CGT prend acte cependant de l'annonce de la mise en place d'une commission départementale d'évaluation de l'efficacité des aides publiques travaillant sur des critères quantitatifs (créations d'emploi) et qualitatif (dialogue social). Sur ce plan c'est une avancée et notre organisation syndicale se déclare prête à toute nouvelle rencontre pour construire ce projet et à participer à cette future commission.

